



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

### PROCÈS-VERBAL N° 35 Bis – REUNION ELECTRONIQUE DU 25 AVRIL 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine
Membres en consultation par voie électronique :	MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre

### MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.  
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.  
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°35 du 24 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents, avec le complément suivant :



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

### Procès-Verbal n°35 Bis / Réunion électronique du 25 avril 2025

**Match N° 28725823 Cerizay Portugais AS (1) – Gatifoot (2) en Séniors D2 Poule Nord du 23 Mars 2025  
Arbitre M. Stéphane GINGREAU**

**La commission Sportive, Litiges et Contentieux reprend le dossier transmis par la commission départementale de Discipline avec son PV n°29 du 02 avril 2025.**

En référence à l'article 4.1.1.A du règlement disciplinaire extrait des Statuts et Règlements FFF saison 2024/2025 : « Les commissions sportives compétentes sont en charge des modalités d'application des sanctions de suspension de terrain, de match à huis clos et de fermeture de l'espace visiteur à l'extérieur ».

De fait, la commission Sportive Litiges et Contentieux du District 79 demande au club de Cerizay Portugais AS de proposer à ce même District un terrain homologué, compatible au huis clos et situé à au moins 30 kms de son adresse officielle.

Un accord écrit et officiel de la Mairie concernée par l'accueil de la rencontre devra accompagner la proposition.

**Sont concernées, les rencontres de Championnat Séniors Départemental 2 Poule Nord :**

- n°28725865 Cerizay Portugais AS (1) – Nueillaubiers FC (2) du 27 avril 2025 15 heures.
- n°28725878 Cerizay Portugais AS (1) – ES Beaulieu Breuil (1) du 18 mai 2025 15 heures.

Cette proposition de terrain faite en bon et due forme devra parvenir par la voie officielle au siège du District 79 au plus tard 10 jours avant les dates des rencontres indiquées ci-dessus.

En référence à l'article 2.1.C du règlement disciplinaire extrait des Statuts et Règlements FFF saison 2024/2025 : « Violation des Statuts et Règlements des instances du football français, qui ne relève pas du champ de compétence dévolu réglementairement à un autre organe, non-respect ou non application d'une décision prononcée par lesdites instances ».

**De fait, en cas de non-respect de l'ensemble des conditions indiquées ci-dessus, la commission Sportive, Litiges et Contentieux transmettra le dossier à la commission compétente qui prononcera les sanctions disciplinaires à appliquer.**

**La commission Sportive reprend le dossier en date du 22 Avril 2025 et constate :**

- Avoir reçu des propositions verbales de lieux de rencontre par le club de Cerizay Portugais le Jeudi 17 Avril 2025.
- Parmi ces propositions et dans un objectif de cohérence à l'égard du club de Nueil Aubiers FC (éloignement du lieu de la rencontre, qualité des installations), la commission Sportive a retenu le terrain du club de VASLES.
- La régularisation de la Mairie de Vasles est parvenue au district 79 le 22 Avril 2025 (retard pris pour des raisons administratives liées au Week End de Pâques)

**De fait, la rencontre à huis clos opposant Cerizay Portugais AS (1) – Nueil Aubiers FC (2) en Séniors Départemental 2 Poule Nord aura lieu sur le stade Abel Chargelègue 1 Rue de la Cité 79340 VASLES. Le Dimanche 27 Avril 2025 à 15 heures.**



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

### Procès-Verbal n°35 Bis / Réunion électronique du 25 avril 2025

- Les frais de délégations seront portés au débit du club de Cerizay Portugais
- Rappel des contraintes de huis clos pour accès au stade par équipe :
- 14 joueurs licenciés
- Le staff composé de 4 personnes licenciées du club, soit éducateur, adjoint éducateur, soigneur et dirigeant.
- Le club de Cerizay Portugais est considéré club recevant, doit fournir la FMI et le jeu de ballons de bonne qualité (Nbre 5), un deuxième jeu de maillots si nécessaire.

**Le Secrétaire**  
**Jean-Jacques PETIT**

**Le Président**  
**Jean-Pierre GODET**